

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000996-195

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

**LA DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI
DE LA MISE EN ÉTAT DU DOSSIER
(Art. 173 C.p.c.)**

À L'HONORABLE JUGE SILVANA CONTE, JUGE ASSIGNÉE AU PRÉSENT DOSSIER,
LA PARTIE DEMANDERESSE, PAR L'ENTREMISE DE SON PROCUREUR SOUSIGNÉ,
ALLÈGUE CE QUI SUIT :

L'AUTORISATION DE L'ACTION COLLECTIVE

1. Le 11 mai 2022, le demandeur a été autorisé par la Cour d'appel d'exercer une action collective contre la défenderesse tel qu'il appert du dossier de la Cour et de la Cour d'appel;
2. Ladite Cour a autorisé une action collective pour faute contractuelle et contravention à la *Loi sur la protection du consommateur*;
3. La demande introductive d'instance a dûment été signifiée à la défenderesse le ou vers le 15 août 2022, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
4. Le ou vers le 21 septembre 2022, une proposition de protocole de l'instance a été produite au greffe par la partie demanderesse, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
5. La partie défenderesse n'a signé aucun protocole de l'instance;

6. La première conférence de gestion par cette Cour a été tenue le 19 octobre 2022, tel qu'il appert au dossier de la Cour. Par conséquent, le délai pour la mise en état du présent dossier expirera le 19 avril 2023;
7. Le procureur de la partie demanderesse a soumis un nouveau projet de protocole de l'instance aux procureurs de la partie défenderesse mais a reçu un refus de collaboration à ce sujet de leur part, tel qu'il appert de la lettre reçue à cet effet produite au soutien des présentes sous la **cote R-1**;
8. La partie demanderesse soumet donc un projet de protocole de l'instance pour approbation par cette honorable Cour produit au soutien des présentes sous la **cote R-2**;
9. Par la même occasion, la partie demanderesse prie cette honorable Cour de prolonger le délai pour la mise en état du dossier au 19 décembre 2023;
10. La présente demande de prolongation du délai de la mise en état du dossier est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :


ACCUEILLIR la demande de la partie demanderesse;

ACCEPTER le protocole de l'instance R-1;

PROLONGER le délai de la mise en état du présent dossier au 19 décembre 2023;

LE TOUT avec les frais de justice.

Montréal, le 5 avril 2023



James R. Nazem
Procureur du groupe
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada
Tel. : (514) 392-0000
Télécopieur : 1 (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)

No: 500-06-000996-195

Cour: Supérieure

District : de Montréal

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

***DEMANDE DE PROLONGATION DU
DÉLAI DE LA MISE EN ÉTAT***

O R I G I N A L

James Reza NAZEM / Michaël BARCET

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1903JN3674

AN-1795

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000996-195

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,


défenderesse

INVENTAIRE DES PIÈCES

PIÈCE R-1 : Courriel de refus de signer un protocole de l'instance;

PIÈCE R-2 : Projet de protocole de l'instance.

Montréal, le 5 avril 2023



James K. Nazem
Procureur du groupe
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada
Tel. : (514) 392-0000
Télécopieur : 1 (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)

No: 500-06-000996-195

Cour: Supérieure

District : de Montréal

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

INVENTAIRE DES PIÈCES

O R I G I N A L

James Reza NAZEM / Michaël BARCET

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1903JN3674

AN-1795

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000996-195

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

PIÈCE R-1

James R Nazem

From: Jean-Michel Boudreau [jmboudreau@imk.ca]
Sent: April 4, 2023 3:04 PM
To: James R Nazem
Cc: Samuel Lavoie; mb@barcetavocat.com
Subject: RE: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).

Bonjour Me Nazem,

Pour les raisons déjà présentées dans mon courriel d'hier, nous ne pouvons conclure de protocole de l'instance en ce moment.

Nous devons d'abord attendre le jugement sur notre demande d'interroger des membres du groupe, puisque le sort de cette demande aura un impact indéniable sur la progression du dossier et sur les dates butoirs pour les prochaines étapes à accomplir.

Les prochaines échéances pourront ensuite être fixées avec l'approbation du tribunal.

Avec mes salutations,

Jean-Michel Boudreau

514 934-7738
jmboudreau@imk.ca



IMK s.e.n.c.r.l./LLP
Place Alexis Nihon • Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1400 • Montréal (Québec) H3Z 3C1
T : 514 935-4460 F : 514 935-2999
www.imk.ca

Pensez-y avant d'imprimer. | Think before printing.
Ce courriel peut contenir des renseignements confidentiels et assujettis au secret professionnel.
Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en informer par retour de courriel et supprimer l'échange de courriels. Merci.
This e-mail may contain privileged or confidential information.
If you have received this transmission in error, please notify us immediately by return e-mail and delete the e-mail exchange. Thank you.

From: James R Nazem <jrnazem@actioncollective.com>
Sent: 3 avril 2023 21:51
To: Jean-Michel Boudreau <jmboudreau@imk.ca>
Cc: Samuel Lavoie <slavoie@imk.ca>; mb@barcetavocat.com; real.charbonneau.rc@gmail.com
Subject: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).

Cher confrère,

Accepteriez-vous de signer un nouveau protocole? Si oui, ci-joint, voici un projet de protocole que je vous prie de compléter et me retourner d'ici le 5 avril 2022, à midi.

Salutations confraternelles.

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)

No: 500-06-000996-195

Cour: Supérieure

District : de Montréal

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

PIÈCE R-1

O R I G I N A L

James Reza NAZEM / Michaël BARCET

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1903JN3674

AN-1795

NAZEM

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000996-195

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

PIÈCE R-2

CANADA
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE
Chambre **Error! Reference source not found.**

District : Montréal
Localité : **Error! Reference source not found.**
N° de dossier : 500-09-0000996-195

Error! Reference source not found.

RÉAL CHARBONNEAU

Partie demanderesse

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.

Partie défenderesse

1^{ER} PROTOCOLE DE L'INSTANCE (en matière civile)
PAGE DE PRÉSENTATION
Cour supérieure du Québec, division de Montréal

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page lors du dépôt au dossier de la cour du **1^{er} protocole** de l'instance.
(**Ne pas remplir cette page de présentation** si vous déposez une proposition de protocole de l'instance ou un protocole de l'instance modifié.)
 2. Veuillez placer cette page devant le protocole de l'instance (avant la page 1) et les brocher ensemble, le cas échéant.
-

Pour chaque question, vous devez cocher une réponse, soit OUI ou NON.
L'absence de choix sera réputée être une réponse OUI.

Les parties demandent une suspension de l'instance : (ligne 4 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Les parties demandent une prolongation de délai : (ligne 6 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Les parties prévoient produire plus de six expertises : (lignes 40 à 43 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Une partie (défenderesse, tierce intervenante, appelée) entend présenter une demande pour être autorisée de produire une défense écrite : (ligne 33 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Les parties prévoient procéder à plus de six interrogatoires préalables : (lignes 47 et 48 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Les parties prévoient tenir des interrogatoires dont la durée est non-conforme à l'article 229 C.p.c. :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le protocole n'est pas signé par les parties ou ne leur a pas été notifié :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

CANADA
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE
Chambre **Error! Reference source not found.**

District : Montréal
Localité : **Error! Reference source not found.**
N° de dossier : 500-09-0000996-195

Error! Reference source not found.

RÉAL CHARBONNEAU

Partie demanderesse

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.

Partie défenderesse

PROTOCOLE DE L'INSTANCE
Cour supérieure du Québec, division de Montréal
(art. 148 C.p.c.)

1.	Nature du litige : Action Collective en dommages-intérêts pour violation de la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> .	
2.	Valeur de l'objet du litige : Plusieurs millions.	
3.	Dernière date à laquelle la demande a été signifiée à toutes les parties :	15 août 2022
4.	Toutes les parties demandent la suspension de l'instance afin de leur permettre de négocier une entente hors Cour (art. 156 C.p.c.) : Pour une durée de : (le cas échéant, indiquer une suspension d'une durée maximale de 3 mois) Si la demande est accueillie par le tribunal, l'instance serait donc suspendue jusqu'au :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 1 mois <input type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 3 mois
5.	Avant le dépôt des procédures judiciaires, les parties ont considéré le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends (art. 1, al. 3 et 148 C.p.c.) Dans l'affirmative, les parties ont participé, avant le dépôt des procédures judiciaires, à un mode privé de prévention et de règlement des différends La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable : <input type="checkbox"/> Sera demandée <input type="checkbox"/> Est probable <input checked="" type="checkbox"/> Est possible <input type="checkbox"/> Est exclue	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
6.	Toutes les parties demandent la prolongation du délai pour la mise en état du dossier (art. 173 C.p.c.) : Pour une durée de : (le cas échéant, indiquer un délai additionnel d'une durée maximale de 9 mois)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input checked="" type="checkbox"/> 9 mois

	Si la demande est accueillie par le tribunal, le délai de six mois serait donc prolongé jusqu'au :	15 août 2023
--	--	--------------

MOYENS PRÉLIMINAIRES		
7.	Moyens déclinatoires	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
8.	<input type="checkbox"/> Renvoi au tribunal compétent ou rejet (art. 167 C.p.c.)	
9.	<input type="checkbox"/> Autre (avec référence à l'article C.p.c.) :	
10.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

11.	Moyens d'irrecevabilité	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
12.	<input type="checkbox"/> En rejet (art. 168 C.p.c.) :	
13.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

14.	Autres moyens préliminaires	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
15.	<input type="checkbox"/> Précisions sur la demande introductive d'instance (art. 169 C.p.c.) :	
16.	<input checked="" type="checkbox"/> Communication de documents (art. 169 C.p.c.) :	Déjà notifiée
17.	<input type="checkbox"/> Radiation d'allégations non pertinentes (art. 169 C.p.c.) :	
18.	<input type="checkbox"/> Requête pour cautionnement (art. 492 C.p.c.) :	
19.	<input type="checkbox"/> Autre (indiquer la nature) :	
20.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) : Le demandeur.	

21.	Demande en vertu de l'article 51 C.p.c. ou de l'article 588 C.p.c.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
22.	<input checked="" type="checkbox"/> Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.	
23.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) : la défenderesse Cette demande serait présentée après les interrogatoires au préalable du demandeur et des membres	

AUTRES PROCÉDURES		
24.	Mesures de sauvegarde (art. 169 al. 1 C.p.c.) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
25.	<input type="checkbox"/> Demande pour mesures de sauvegarde	
26.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

27.	Autres incidents procéduraux	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
28.	<input type="checkbox"/> Modification d'un acte de procédure	
29.	<input type="checkbox"/> Décisions sur un point de droit	
30.	<input type="checkbox"/> Déclaration d'inhabilité	

31.	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (indiquer la nature) : Demande pour interroger dix membres choisis au hasard. Cette demande sera présentée après l'interrogatoire du demandeur.	Déjà déposée.
32.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) : Défenderesse	

DÉFENSE		
33.	<p>En vertu de l'article 171 C.p.c., l'instance est régie par les règles de la défense orale. Malgré cela, toutes les parties demandent au tribunal l'autorisation que l'instance soit régie selon les règles de la défense écrite en raison des motifs suivants (art. 148 al. 5 et 171 C.p.c.) (indiquer les motifs) :</p> <p>Il s'agit d'une demande d'action collective d'envergure. La défense écrite aura donc pour objectif de répondre à de nombreuses causes d'action et autres allégations.</p> <p>En l'absence de demande d'autorisation pour une défense écrite, le défendeur doit énoncer ses moyens de défense orale (art. 154 et 170 al. 2 C.p.c.) (indiquer les moyens) :</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

34.	Le défendeur entend produire une demande reconventionnelle	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
35.	Date limite pour le dépôt de la demande reconventionnelle	
36.	Date limite pour le dépôt de la défense reconventionnelle	14 avril 2023

37.	<p>Les questions en litige (art. 148 C.p.c.) :</p> <p>Selon la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La défenderesse a-t-elle contrevenu à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> en raison de l'impression générale se dégageant des dispositions financières des contrats de louage conclus avec les membres du groupe? - La défenderesse a-t-elle contrevenu à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> en omettant d'apposer sur ses automobiles d'occasion l'étiquette exigée par les articles 155 et 156 de la Loi? - La défenderesse a-t-elle contrevenu à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> en exigeant, avant la conclusion des contrats de louage impliquant les membres du groupe, le versement d'une somme dépassant le montant de deux versements périodiques? - Les membres du groupe ont-ils le droit d'obtenir l'annulation des contrats de louage qu'ils ont conclus avec la défenderesse? - Les membres du groupe ont-ils droit au remboursement des sommes qu'ils ont versées à la défenderesse ou, subsidiairement, de tout dépôt initial versé à la défenderesse? <p>Selon la défense :</p> <p>Idem, voir para 32 de l'arrêt <i>Charbonneau c. Location Claireview s.e.n.c.</i>, 2022 QCCA 659</p>	
-----	--	--

38.	Intervention ou mise en cause d'un tiers (art. 151 et 158 al. 4 C.p.c.)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
39.	Date limite pour l'intervention ou la mise en cause d'un tiers	

EXPERTISES		
40.	<p>Expertise(s) commune(s) (art. 232 C.p.c.)</p> <p>Nature et nécessité de l'expertise commune :</p> <p>Motifs de refus d'expertise(s) commune(s) (art. 148 al. 4 C.p.c.) :</p> <p>Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
41.	<p>Expertise(s) en demande (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)</p> <p>Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en demande :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
42.	<p>Expertise(s) en défense (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)</p> <p>Expertise sur les dommages-intérêts</p> <p>Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en défense :</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
43.	<p>Expertise(s) du tiers ou mis en cause (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)</p> <p>Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) par le tiers ou le mis en cause :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

INTERROGATOIRES														
44.	<p>Interrogatoire(s) préalable(s) à l'instruction par l'une ou l'autre des parties (art. 148 al. 3, 158 al. 3 et 221 C.p.c.)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON												
45.	<p>Valeur de l'objet du litige inférieure à 100 000 \$ (art. 229 C.p.c.) :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON												
46.	<p>Les parties entendent soumettre avant l'interrogatoire les objections qu'elles anticipent (art. 228 C.p.c.) :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON												
47.	<p>Nombre d'interrogatoire(s) avant défense</p>	1 + 10 (si autorisés)												
48.	<p>Nombre d'interrogatoire(s) après défense</p>	2												
49.	<p>Noms des personnes à interroger par la demande :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Représentant(e) de la défenderesse</th> <th style="width: 15%;">5h00</th> <th style="width: 45%;">Virtuellement</th> </tr> <tr> <th>Prénom et nom</th> <th>Date</th> <th>Lieu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <th>Prénom et nom</th> <th>Date</th> <th>Lieu</th> </tr> </tbody> </table>	Représentant(e) de la défenderesse	5h00	Virtuellement	Prénom et nom	Date	Lieu				Prénom et nom	Date	Lieu	
Représentant(e) de la défenderesse	5h00	Virtuellement												
Prénom et nom	Date	Lieu												
Prénom et nom	Date	Lieu												
50.	<p>Noms des personnes à interroger par la défense :</p>													

	Le demandeur Réal Charbonneau			Déjà effectué
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
	Si autorisé, dix membres		5h00	Aux bureaux des avocats du demandeur ou aux bureaux d'IMK s.e.n.c.r.l.
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
51.	Afin d'éviter la signification d'une citation à comparaître, les parties conviennent que dans un délai de 20 jours précédant la tenue d'un interrogatoire préalable, la partie qui interroge communiquera par écrit aux autres parties la liste détaillée de tous les documents que la partie interrogée devra avoir en sa possession lors de l'interrogatoire préalable. Énumérer ci-après ces documents si les parties sont dès à présent en mesure de les identifier (une annexe de tous les documents peut être jointe au présent protocole) :			
	Prénom et nom	Documents		
	Représentant(e) de la défenderesse	Voir Annexe A ci-jointe au protocole		
	Prénom et nom	Documents		
52.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en demande (art. 227 C.p.c.)			À l'inscription
53.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en défense (art. 227 C.p.c.)			À l'inscription
54.	Date limite pour le dépôt des transcriptions par le mis en cause (art. 227 C.p.c.)			N/A
55.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228 al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en demande			15 jours à compter de la réception des notes sténographiques
56.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228 al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en défense Un débat sur les objections à la demande de documents notifiée par le demandeur le 12 septembre 2022 devra avoir lieu avant l'interrogatoire du représentant de la défenderesse.			15 jours à compter de la réception des notes sténographiques
57.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en demande			30 jours à compter de la réception des notes sténographiques
58.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en défense			30 jours à compter de la réception des notes sténographiques

PIÈCES	
Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 158 C.p.c.)	Date limite

59.	Dépôt des pièces en demande	
60.	Dépôt des pièces en défense	
61.	Dépôt des pièces par le tiers, le mis en cause ou l'intervenant	
62.	Liste des pièces admises par le demandeur :	
63.	Liste des pièces admises par le défendeur :	
	Dépôt des déclarations écrites pour valoir témoignage	Date limite
64.	Dépôt des déclarations écrites en demande	À l'inscription
65.	Dépôt des déclarations écrites pour en défense	À l'inscription

AUTRES		
66.	Frais de justice (art. 148, al. 1 et 339 C.p.c.) <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises) : Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises) : Évaluation des frais de justice des autres parties (incluant les expertises) : 	5 000 \$ 40 000 \$ \$

67.	Modes de notification que les parties entendent utiliser (art. 109 à 140 et 148 al. 9 C.p.c.) : Pour toute signification aux procureurs de la défenderesse par courriel ou télécopieur. Pour toute signification au procureur de la demanderesse par courriel ou télécopieur.
-----	--

68.	Nomination d'un procureur au mineur ou au majeur inapte Si oui, nom du procureur proposé :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
-----	--	--

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Le 3 avril 2023

Le __ avril 2023

Me James NAZEM
Procureur(s) de la demanderesse
NAZEM
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada

Me Jean-Michel Boudreau
Procureur(s) de la défenderesse
IMK s.e.n.c.r.l./LLP
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1400 • Montréal (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : (514) 392-0000
Télécopieur : 1 (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

Téléphone : 514 935-4460
Télécopieur : 514 935-2999
Courriel : jmboudreau@imk.ca

Réal Charbonneau
Partie demanderesse

Location Claireview, s.e.n.c.
Partie défenderesse

Le

Le

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)

No: 500-06-000996-195

Cour: Supérieure

District : de Montréal

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

PIÈCE R-2

O R I G I N A L

James Reza NAZEM / Michaël BARCET

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1903JN3674

AN-1795

NAZEM

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
NOTIFICATION BY FAX MACHINE
(Art. 133 C.P.C.)

EXPÉDITEUR/SENDER: James R. Nazem
Avocat, barrister & solicitor
Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

NOTRE TÉLÉPHONE/OUR TELEPHONE: (514) 392-0000

NOTRE FAX/OUR FAX: (855) 821-7904

NOTIFIÉ À/NOTIFIED TO: Me Jean-Michel BOUDREAU

IMK, LLP

**FAX RÉCEPTEUR/
RECEIVING FAX:** (514) 935-2999

**DATE ET HEURE DE TRANSMISSION/
DATE AND TIME OF TRANSMISSION:** Le 5 avril 2023/ 01h1

**NATURE DU DOCUMENT/
NATURE OF THIS DOCUMENT:** **Demande de prolongation du délai de la mise
en état, inventaire des pièces et pièces**

**TOTAL DES PAGES TRANSMISES
INCLUANT CE BORDEREAU/
TOTAL PAGES TRANSMITTED INCLUDING
THIS COVER PAGE:** (21)
)

James R Nazem

From: Notifications@BellFax.ca
Sent: April 5, 2023 1:42 AM
To: jrnazem@nblegal.com; jrnazem@actioncollective.com
Subject: Business Internet Fax - Fax Delivery Successful to 514 935-2999

RE: Toll-Free Fax Number 1 855 821-7904

Dear Customer,

Your fax to 514 935-2999 has been successfully delivered. A copy of your fax will be stored within the Fax Management portal for 365 days, after which time it will be deleted.

Please call 1 877 673-2285 if you have any questions.

Thank you for choosing Bell.

Sincerely,

Your Business Internet Fax support team

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)

No: 500-06-000996-195

Cour: Supérieure

District : de Montréal

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

***DEMANDE DE PROLONGATION DU
DÉLAI DE LA MISE EN ÉTAT,
INVENTAIRE DES PIÈCES ET
PIÈCES R-1 ET R-2***

ORIGINAL

James Reza NAZEM / Michaël BARCET

Place du Canada

1010, de la Gauchetière O., bureau 950

Montréal, Québec, H3B 2N2

Téléphone: (514) 392-0000

Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1903JN3674

AN-1795
